

Le SICTAME VOUS INFORME

5
déc.
2022

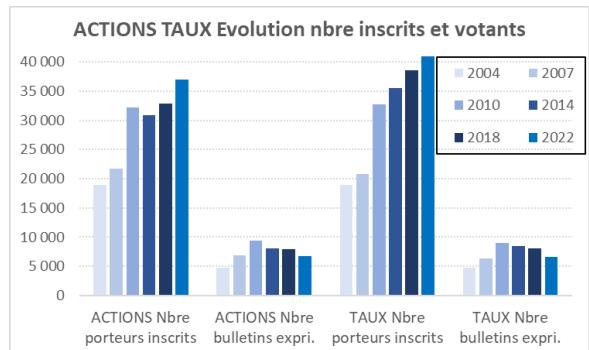


SYNDICAT DES INGÉNIEURS, CADRES,
TECHNICIENS, AGENTS DE MAÎTRISE & EMPLOYÉS



L'ÉVOLUTION DE LA DÉMOCRATIE EN PLOUTOCRATIE FRAPPERAIT- ELLE ÉGALEMENT L'ÉPARGNE SALARIALE DE TOTALENERGIES ?

Le fait saillant des élections des représentants des porteurs de parts aux conseils de surveillance des fonds d'épargne salariale Actions et Taux, dépouillées le 9 novembre 2022, est le niveau record à la baisse du taux de participation¹ que ce soit en nombre de bulletins (nombre d'électeurs) ou de voix, sachant qu'un inscrit détient en nombre de voix les avoirs en Euros des FCPE (**1 € = 1 voix**). Dans chaque conseil de surveillance, la répartition des 14 sièges de représentants des porteurs de parts s'effectue à la proportionnelle des voix exprimées **au plus fort reste**. Ce mode de scrutin **favorise les listes ayant obtenu un faible score** par rapport à celles ayant recueilli un pourcentage élevé de voix, **ce qui in fine encourage dans la durée la multiplicité de listes**.



Simultanément à ces niveaux records à la baisse des taux de participation, **jamais ces élections n'ont vu autant de listes se présenter (9 au total)** : 6 d'origine purement syndicale (CFE-CGC, CFDT, CAT, CGT, CFTC, FO), 1 associant syndicat et association d'épargnants salariés (AVAS – SICTAME) et 2 listes s'affichant comme indépendantes. L'une (GISA) est une association enregistrée en 2014, l'autre très récente (Les salariés actionnaires, LSA) constitue un regroupement de candidats d'uniformité sociologique.

I – Jamais les suffrages exprimés n'ont été porteurs d'autant d'avoirs financiers, tant dans l'absolu que rapportés aux avoirs détenus par l'ensemble des électeurs inscrits : les votants n'ont jamais été autant dotés en avoirs par rapport à l'ensemble des porteurs inscrits.

Le tableau ci-contre témoigne du principe « **plus vous êtes intéressé, plus vous participez** ». Il présente l'avoir moyen par électeur inscrit et votant. La croissance des avoirs moyens en Euros depuis 2010 reflète l'épargne croissante des porteurs (par accumulation et appréciation des valeurs liquidatives).

	2004 (*)	2007	2010	2014	2018	2022
ACTIONS						
Avoir moyen (voix) par porteur inscrit	#N/A	9 342 €	11 425 €	21 085 €	27 491 €	29 537 €
Avoir moyen (voix) par bulletin exprimé	7 153 €	13 141 €	15 352 €	28 219 €	40 832 €	52 318 €
<i>Ratio entre avoir moyen exprimé / inscrit</i>	<i>#N/A</i>	<i>141%</i>	<i>134%</i>	<i>134%</i>	<i>149%</i>	<i>177%</i>
TAUX						
Avoir moyen (voix) par porteur inscrit	#N/A	7 967 €	10 499 €	18 875 €	22 563 €	23 940 €
Avoir moyen (voix) par bulletin exprimé	7 052 €	11 892 €	16 199 €	29 191 €	37 137 €	43 290 €
<i>Ratio entre avoir moyen exprimé / inscrit</i>	<i>#N/A</i>	<i>149%</i>	<i>154%</i>	<i>155%</i>	<i>165%</i>	<i>181%</i>

(*) Malheureusement, les données accessibles pour l'élection de 2004 ne contiennent pas le nombre de voix inscrites

De plus, la déconnexion croissante (depuis 2014 pour Actions, depuis au moins 2007 pour Taux) entre le niveau de détention d'avoirs des inscrits et des suffrages exprimés est lié à la baisse continue de taux de participation des électeurs (en bulletins). **En d'autres termes, l'effet « plus vous êtes intéressé, plus vous participez aux élections » est de plus en plus prégnant**. Parmi les possibles causes de cet effet (liste non exhaustive) :

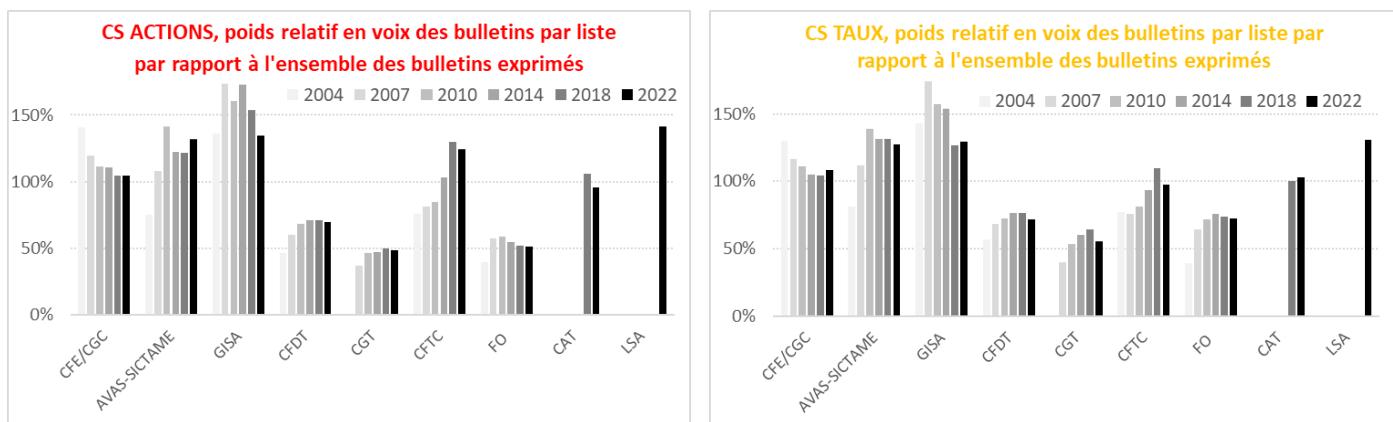
- **La difficulté de bien comprendre l'épargne salariale.** Sa complexité ne cesse de s'étendre, soit intrinsèquement, soit par les réformes incessantes qu'elle connaît ;

¹ Pour simplifier ici les explications, le taux de participation s'entend, sauf mention contraire, comme le nombre de bulletins ou de voix exprimés rapportés au nombre de porteurs ou de voix inscrits. Le taux de participation s'entend donc ici comme net des bulletins et des voix blancs et nuls (taux en général faible, toujours inférieur à 0,8 %).

- La dématérialisation croissante (relevés trimestriels, communications relatives à l'épargne salariale, ...) avec une **Compagnie refusant toute évolution vers une re matérialisation partielle de la communication** ;
- L'accumulation parmi les porteurs de parts des fonds d'**anciens salariés CDD** (contrat de professionnalisation, apprentis) dont la durée du contrat de travail ne leur permet pas d'acquérir des avoirs suffisants et qui, à la fin de leur contrat de travail, omettent (PEGT) ou ne peuvent (PERCO/PERCOL) les liquider puis s'en désintéressent à tort ;
- La diversité d'origine des porteurs de parts salariés de la Compagnie avec **des modes de communication de l'employeur et des listes sont bien plus réduits dans les filiales hors SSC** ;
- La multiplicité des listes de candidats qui peut avoir un effet repousoir pour certains électeurs. En revanche, la relative uniformité sociologique d'une nouvelle liste peut renforcer la participation de porteurs de parts, jusque-là votant peu malgré leur niveau de détention et considérant alors que les élections étaient d'orientation trop syndicale ;
- Une évolution sociétale générale (illustrée par la baisse du taux de participation aux élections politiques).

II – Les profils de détention d'avoirs des électeurs de chaque liste rapportés à l'ensemble des votants demeure globalement stable.

Néanmoins, l'évolution des poids en voix des bulletins par liste peut contribuer dans quelques cas à interpréter les mouvements d'électeurs (GISA, CFTC notamment) vers LSA.



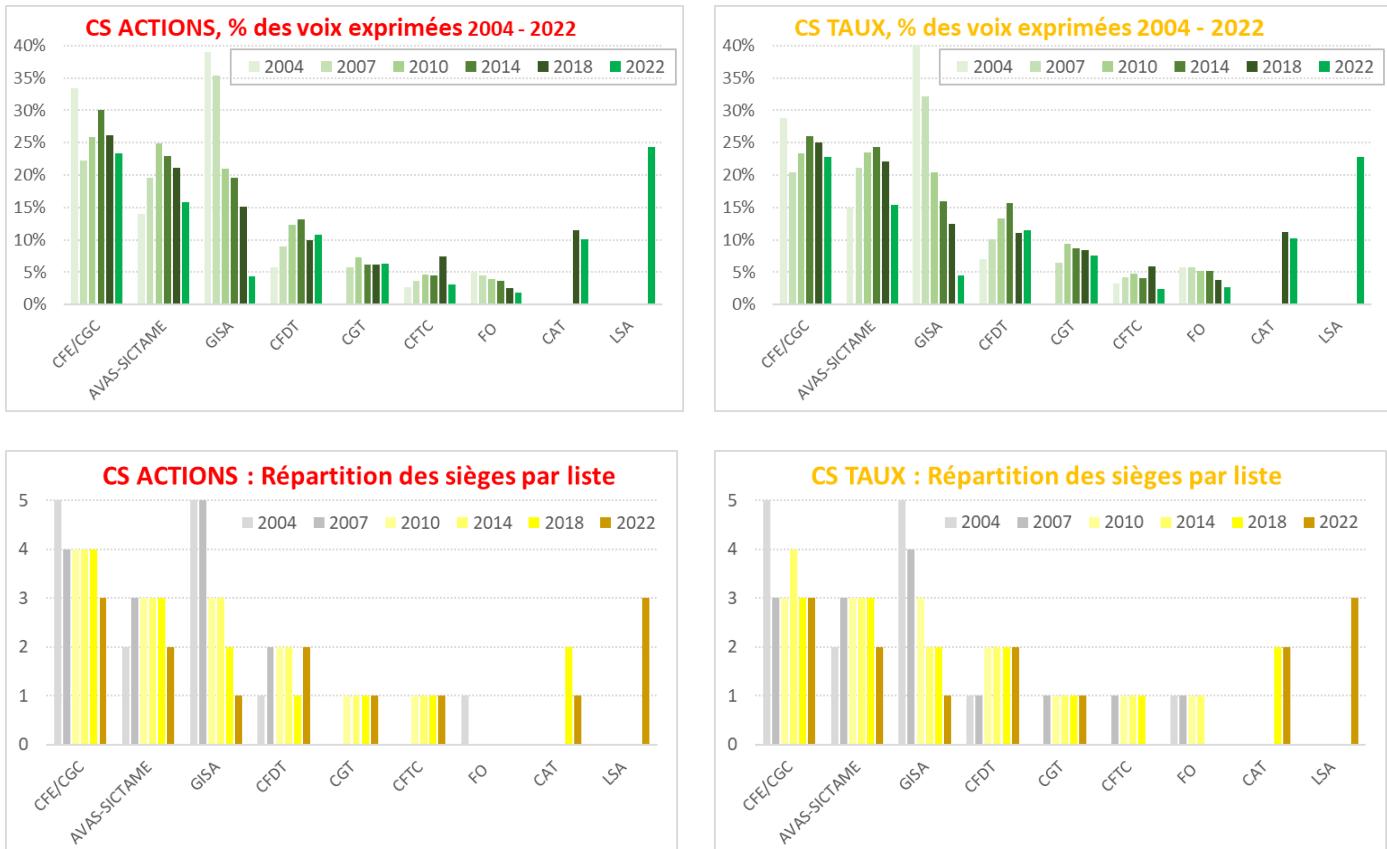
III – Malgré les caractéristiques (en termes de poids en voix) de chaque liste, leur électoral moyen ne semble que peu représenter les inscrits les moins bien dotés.

La baisse du taux de participation parmi les électeurs les moins bien dotés est telle que finalement, en 2022, les électeurs de toutes les listes représentent des poids supérieurs à ceux de l'ensemble des inscrits, à l'exception pour Actions de la CGT et dans une moindre mesure de FO. Du point de vue des représentants des porteurs de parts, la très faible participation aux élections des petits porteurs est problématique.

Mais il ne faut pas croire pour autant que les intérêts des mieux dotés dans l'épargne salariale seront par nature mieux défendus par les listes dont les électeurs sont parmi les mieux dotés. Comme l'a déjà témoigné le vote ou l'attitude d'élus LSA ou GISA dans des domaines différents, les intérêts des représentants des listes n'obéissent pas seulement aux intérêts des porteurs de parts, mais aussi à ceux de salariés plus ou moins soumis au lien de subordination dans le cadre de leur mandat et parfois à l'espoir que ce mandat constitue un tremplin professionnel.

Avec les résultats de ces élections, l'ensemble des porteurs de parts ne risque-t-il pas de souffrir de tous les maux possibles : peu de défense des petits porteurs abstentionnistes, et représentation des porteurs intéressée ou insuffisamment découpée du lien de subordination ? Et que ce problème déjà latent depuis de nombreuses années ne conduisent finalement à la réduction de la légitimité, déjà ténue, des représentants des porteurs de parts ? Ne soyez alors pas surpris que vos droits et intérêts d'épargnants salariés seront de plus en plus rognés, soit par les sociétés de gestion, soit par l'employeur.

IV – Finalement, quels sont les résultats en voix et quels ont été leur évolution ?



Il s'agit des sièges élus, car en 2004 et 2007, certaines organisations syndicales bénéficiaient de droit d'un siège, même si elles n'avaient eu aucun élu !

Les listes AVAS – SICTAME obtiennent :

- deux des 14 sièges du conseil de surveillance Actions,
- deux des 14 sièges du conseil de surveillance Taux.

ÉLUS AVAS-SICTAME AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE DES FONDS D'ÉPARGNE SALARIALE DIVERSIFIÉS

Conseil de surveillance Actions		Conseil de surveillance Taux	
<i>Titulaires</i>			
Eric VAUBOURDOLLE (*)	One Tech - Coupole	Bruno HENRI	Holding - Coupole
Frédérique CHARVERIAT	MS - Michelet	Frédérique CHARVERIAT	MS - Michelet
<i>Suppléants</i>			
Hugues DELAHAYE	EP - Coupole	Stéphane SOULIER	One Tech - Pau
Christophe BARBIER (**)	EP - Pau	Patrick ANGLEY (**)	MS - Michelet

(*) vice-président du conseil de surveillance Actions - (**) à partir du 1^{er} janvier 2023

En tout état de cause, **vos élus AVAS-SICTAME continueront à défendre avec force et compétences vos droits et intérêts d'épargnants salariés**, même si cette mission semble regrettablement intéresser une part de plus en plus réduite d'entre eux et qu'immanquablement certains de leurs intérêts s'en trouvent ainsi plus menacés.

Un même combat et un même objectif : une entreprise au service de l'Humain